

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES  
D'ECHANGES ET DE COOPERATION  
DES AMERIQUES (CIRECCA)

Ancien Hôpital Civil  
97200 FORT-DE-FRANCE

PROJET DE

CONSTITUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITE POUR  
UNE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT AUTOCENTRE  
DE LA GUYANE, DE LA GUADELOUPE ET DE LA MARTINIQUE

En guise de préambule...

Le CIRECCA, association de droit français régie par la loi de 1901, opère dans une mouvance tout à la fois **interuniversitaire et internationale**. Dévoué à la coopération et aux échanges multilatéraux, il accomplit sa mission sous le double signe de l'esprit de **recherche scientifique** et de la volonté de **développement socio-économique et culturel**. Ses objectifs et sa **pratique** le situent donc tout naturellement dans un rapport de synergie avec les instances territoriales et étatiques dont il demeure toutefois indépendant de par son statut et son fonctionnement d'organisation non-gouvernementale.

Créé en 1982 (avant l'ère de la décentralisation) et placé dès son origine sous la présidence d'honneur d'Aimé CESAIRE, le CIRECCA est la seule association à large rayonnement international dont les effets aient contribué à désenclaver les Départements Français d'Amérique (D.F.A.) tout en faisant de ces derniers non pas de simple **relais** de la Métropole, mais des **centres actifs** de diffusion de la langue française et des cultures francophones.

Le CIRECCA n'a pas seulement à coeur d'établir un dialogue entre les D.F.A et les Amériques, il entend aussi s'inscrire dans les flux et circuits communicatifs mondiaux. Mais la mise des Antilles et de la Guyane au diapason du monde ne saurait être efficiente sans une **prise de conscience interne**, sans le développement d'une **dynamique endogène** porteuse d'échanges, de solidarité, d'esprit coopératif. Il apparaît donc que le préalable à l'insertion authentique de nos pays dans le concert mondial (et singulièrement dans l'environnement caribéen) n'est autre que le **déblocage**, à usage **interne de l'aptitude à la coopération et au développement**. C'est assez dire que la nécessaire ouverture n'est pas possible pour une communauté si cette dernière n'a pas su affronter et assumer les exigences de sa propre existence comme communauté.

Ansten Hôpital Civil  
97200 FORT-DE-FRANCE

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES  
D'ECHANGES ET DE COOPERATION  
DES AMERIQUES (CIRECCA)

PROJET DE

CONSTITUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITE POUR  
UNE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT AUTOCENTRE  
DE LA GUYANE, DE LA GUADELOUPE ET DE LA MARTINIQUE

En guise de préambule...

La CIRECCA, association de droit français régie par la loi de 1901, opère dans une mouvance tout à la fois universitaire et internationale. Dévoué à la coopération et aux échanges multilatéraux, il accomplit sa mission sous le double signe de l'esprit de recherche scientifique et de la volonté de développement socio-économique et culturel. Ses objectifs et sa pratique se situent donc tout naturellement dans un rapport de synergie avec les instances territoriales et étatiques dont il demeure toutefois indépendant de par son statut et son fonctionnement d'organisation non-gouvernementale.

Créé en 1982 (avant l'ère de la décentralisation) et placé dès son origine sous la présidence d'honneur d'AIMÉ CESAIRE, la CIRECCA est la seule association à large rayonnement international dont les effets aient contribué à désenclaver les Départements Français d'Amérique (D.F.A.) tout en faisant de ces derniers non pas de simple relais de la Métropole, mais des centres actifs de diffusion de la langue française et des cultures francophones.

La CIRECCA n'a pas seulement à cœur d'établir un dialogue entre les D.F.A. et les Amériques, il entend aussi inscrire dans les flux et circuits communicationnels mondiaux. Mais la mise des Antilles et de la Guyane au diapason du monde ne saurait être efficiente sans une prise de conscience interne, sans le développement d'une dynamique endogène portuse d'échanges, de solidarité, d'esprit coopératif. Il apparaît donc que la préalable à l'insertion authentique de nos pays dans le concert mondial (et singulièrement dans l'environnement caribéen) n'est autre que le déblocage, à usage interne de l'aptitude à la coopération et au développement. C'est assez dire que la nécessaire ouverture n'est pas possible pour une communauté si celle dernière n'a pas su affronter et assumer les exigences de sa propre existence comme communauté.

## Le danger et le sursaut salvateur

A quelques années du grand marché unique européen de 1993, il n'y a pas de doute que les D.F.A. doivent **TOUT** tenter pour être **psychologiquement, moralement et économiquement** en position favorable face à une telle échéance. Il est permis de penser qu'aucun effort ne sera payant s'il ne s'accompagne d'une volonté politique -mieux, d'une **mystique-** communautaire. Cette volonté et cette mystique n'ont jamais été aussi nécessaires que dans la conjoncture actuelle où, pour la première fois, notre histoire est à assumer non pas à travers la commémoration d'événements passés mais dans la préparation d'un rendez-vous à venir, fixé dans un calendrier pré-établi, réglé dans une négociation transcendante au regard de nos intérêts spécifiques. Autant dire que puisque ne s'est pas encore opéré le remembrement des énergies qui habitent les profondeurs de nos pays, 1993 risque fort d'être une véritable catastrophe pour ces derniers, auquel cas, les mesures de prévention voire de **sauvetage** s'imposent, d'ores et déjà comme c'est le cas dans les situations annonciatrices de cataclysme.

La double démarche de **sauvetage** et de **développement** convoque donc nos pays à une double intervention sur eux-mêmes : l'action **caritative** (ou **humanitaire**) et l'action **politique**. Telles sont les deux dimensions, intimement mêlées, du sursaut salvateur dont nos communautés ont besoin, hors de quoi elles passeront à côté d'elles-mêmes. Situation exceptionnelle (à laquelle, malgré leur vigilance, ne sont pas nécessairement bien adaptées les instances politiques traditionnelles) et qui réclame une réponse exceptionnelle. Une bonne réponse est précisément celle qui parviendra à combiner la démarche caritative de **solidarité** et la démarche politique de **développement**. Dans ce cas, on aura affaire à une action hors du commun, inventive et audacieuse.

Quand on sait la capacité de mobilisation qui, dans l'ensemble français, place les Départements d'Outre Mer au tout premier rang pour toutes les collectes de fonds au bénéfice des victimes de catalysmes dans le monde, on mesure alors le haut degré de **générosité** et d'**extraversion** de nos populations et on se plaît alors à espérer que ces dernières puissent s'appliquer à elles-mêmes, de manière méthodique et systématique, les bienfaits de dispositions humanitaires aussi remarquables.

## Catalyser les énergies enfouies

La proximité d'une échéance fatidique peut entraîner soit la paralysie et le découragement, soit l'activisme, soit encore la volonté de vaincre. Mais cette volonté ne peut émerger sans une démarche communautaire et cette démarche communautaire ne peut s'organiser sans une **énergétique** dont les ressources sont, à l'évidence, d'ordre à la fois **symbolique** et **économique**.

Seul un organisme libre de toute attache partisane (comme le CIRECCA) peut constituer l'instrument capable d'unir, pour

Le danger et le sursaut salvateur

A quelques années du grand marché unique européen de 1993, il n'y a pas de doute que les D.F.A. doivent TOUT tenter pour être psychologiquement, moralement et économiquement en position favorable face à une telle échéance. Il est permis de penser qu'aucun effort ne sera payant s'il ne s'accompagne d'une volonté politique - mieux, d'une mystique - communautaire. Cette volonté et cette mystique n'ont jamais été aussi nécessaires que dans la conjoncture actuelle où, pour la première fois, notre histoire est à assumer non pas à travers la commémoration d'événements passés mais dans la préparation d'un rendez-vous à venir, fixé dans un calendrier pré-établi, réglé dans une négociation transcendantale au regard de nos intérêts spécifiques. Autant dire que puisque ne s'est pas encore opéré le remembrement des énergies qui habitent les profondeurs de nos pays, 1993 risque fort d'être une véritable catastrophe pour ces derniers, auquel cas, les mesures de prévention voire de sauvetage s'imposent, d'ores et déjà comme c'est le cas dans les situations annonciatrices de catastrophes.

La double démarche de sauvetage et de développement convoque donc nos pays à une double intervention sur eux-mêmes : l'action caritative (ou humanitaire) et l'action politique. Telles sont les deux dimensions, intimement mêlées, du sursaut salvateur dont nos communautés ont besoin, hors de quoi elles passeront à côté d'elles-mêmes. Situation exceptionnelle (à laquelle, malgré leur vigilance, ne sont pas nécessairement bien adaptées les instances politiques traditionnelles) et qui réclame une réponse exceptionnelle. Une bonne réponse est précisément celle qui parviendra à combiner la démarche caritative de solidarité et la démarche politique de développement. Dans ce cas, on aura affaire à une action hors du commun, inventive et audacieuse.

Quand on sait la capacité de mobilisation qui, dans l'ensemble français, place les Départements d'Outre Mer au tout premier rang pour toutes les collectes de fonds au bénéfice des victimes de catastrophes dans le monde, on mesure alors le haut degré de générosité et d'extraversion de nos populations et on se doit alors à espérer que ces dernières puissent s'appliquer à elles-mêmes, de manière méthodique et systématique, les bienfaits de dispositions humanitaires aussi remarquables.

Catalyser les énergies enfouies

La proximité d'une échéance fatidique peut entraîner soit la paralysie et le découragement, soit l'activisme, soit encore la volonté de vaincre. Mais cette volonté ne peut émerger sans une démarche communautaire et cette démarche communautaire ne peut s'organiser sans une énergétique dont les ressources sont, à l'évidence, d'ordre à la fois symbolique et économique.

Seul un organisme libre de toute attache partisane (comme le CIRECA) peut constituer l'instrument capable d'unir, pour

des actions bien ciblées, l'esprit communautaire et la responsabilité civique.

Seule une situation du type de celle créée, d'une part, par le **sur-salaire** (40 % de vie chère) d'une fraction de la population et d'autre part, par un **sous-salaire** (SMIC sous-évalué) d'une autre fraction de cette même population peut servir de **CATALYSEUR** à un sursaut de solidarité en vue d'une action collective.

Seule une instance politique responsable du développement économique et culturel (la Région) peut apporter sa caution et ses capacités de contrôle et sa compétence économique à une telle opération.

Seuls des pays condamnés à se surpasser pour survivre (les Antilles et la Guyane) peuvent s'impliquer dans un projet qui défie la norme commune de l'action.

Seul un homme dont le charisme a animé depuis un demi-siècle la lutte pour l'identité peut actuellement drainer les énergies libérées alors par la certitude de son adhésion à un projet qui interpelle individuellement chacun des membres de nos communautés : **Aimé CESAIRE** -faut-il le nommer ?- est assurément la clé de voûte symbolique d'une telle entreprise.

### Le projet

Il est donc question de constituer un **fonds de solidarité pour un développement autocentré** à partir d'une collecte **tout d'abord** déclenchée auprès des bénéficiaires des 40 % de vie chère et étendue **ensuite** par l'effet d'une dynamique exceptionnelle de cohésion sociale au plus grand nombre de "donateurs". La collecte repose sur le principe de **liberté** qui s'exerce tant au niveau de l'**acte de participation** qu'à celui du **montant de la participation**. Chacun sait que les 40 % constituent un sujet délicat et que les tentatives pour les réduire ou les supprimer ont toujours rencontré les oppositions les plus fermes et les plus larges dans l'ensemble de la population. Aussi convient-il d'affirmer ici la nécessité de **maintenir** cette indemnité, mais aussi de formuler le souhait qu'une part, si minime soit-elle, de cette indemnité puisse être orientée vers des **activités économiques productives** (ciblées en accord avec les instances compétentes) et non pas de pure consommation. La démarche qui consiste à faire de chacun le **co-responsable** du développement est une démarche qui cumule l'exigence de **liberté**, l'exigence de **responsabilité** et l'exigence de **créativité**.

### Les chiffres

La consultation des derniers chiffres de l'INSEE (pour l'année 1984) fournit les montants suivants pour les masses financières correspondant -toutes administrations comprises- à l'indemnité de 40 % :

des actions bien ciblées, l'esprit communautaire et la responsabilité civique.

Seule une situation du type de celle créée, d'une part, par le sur-salaire (40 X de vie chère) d'une fraction de la population et d'autre part, par un sous-salaire (SMIC sous-évalué) d'une autre fraction de cette même population peut servir de CATALYSEUR à un sursaut de solidarité en vue d'une action collective.

Seule une instance politique responsable du développement économique et culturel (la Région) peut apporter sa caution et ses capacités de contrôle et sa compétence économique à une telle opération.

Seuls des pays condamnés à se surpasser pour survivre (les Antilles et la Guyane) peuvent s'impliquer dans un projet qui défie la norme commune de l'action.

Seul un homme dont le chrisme a animé depuis un demi-siècle la lutte pour l'identité peut actuellement diriger les énergies libérées alors par la certitude de son adhésion à un projet qui interpelle individuellement chacun des membres de nos communautés : Aimé CESAIRE - faut-il le nommer ? - est assurément la clé de voûte symbolique d'une telle entreprise.

Le projet

Il est donc question de constituer un fonds de solidarité pour un développement autocentré à partir d'une collecte tout d'abord déclenchée auprès des bénéficiaires des 40 X de vie chère et étendue ensuite par l'effet d'une dynamique exceptionnelle de cohésion sociale au plus grand nombre de "donateurs". La collecte repose sur le principe de liberté qui s'exerce tant au niveau de l'acte de participation qu'à celui du montant de la participation. Chacun sait que les 40 X constituent un sujet délicat et que les tentatives pour les réduire ou les supprimer ont toujours rencontré les oppositions les plus fermes et les plus larges dans l'ensemble de la population. Aussi convient-il d'affirmer ici la nécessité de maintenir cette indemnité, mais aussi de formuler le souhait qu'une part, si minime soit-elle, de cette indemnité puisse être orientée vers des activités économiques productives (ciblées en accord avec les instances compétentes) et non pas de pure consommation. La démarche qui consiste à faire de chacun le co-responsable du développement est une démarche qui cumule l'exigence de liberté, l'exigence de responsabilité et l'exigence de créativité.

Les chiffres

La consultation des derniers chiffres de l'INSEE (pour l'année 1984) fournit les montants suivants pour les masses financières correspondant - toutes administrations comprises - à l'indemnité de 40 X :

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Guyane     | : | 88 230 870,00 F  |
| Guadeloupe | : | 380 319 786,00 F   |
| Martinique | : | 392 754 556,00 F   |
| Total      | : | 861 305 212,00 F soit 86 milliards, 130 millions, 521 200 centimes |

Si seulement un centième de cette masse parvenait à être collecté annuellement on obtiendrait ainsi une somme de 861.305.212 centimes qui en soi paraît inadaptée à l'objectif visé (une contribution significative au développement autocentré de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique). Mais l'intérêt de cette somme est qu'elle puisse **servir d'amorce** à une extension de la collecte à **toutes les couches socio-professionnelles** de l'ouvrier au patron, de l'exploitant agricole à l'artisan, du TUC au RMI. Car en fonction des moyens de chacun (de quelques centaines de francs, à quelques milliers de francs annuellement) c'est à un **sursaut collectif** qu'il importe d'aboutir. Si chacun se sent concerné et s'implique librement à la mesure de ses moyens dans cette action, il n'est pas douteux que l'on parvienne à des sommes considérables qu'il n'est même pas possible de chiffrer actuellement. Pour répondre à l'échéance du 1er janvier 1993 la durée impartie à cette collecte est de **3 années** (1990, 1991, 1992) avec utilisation annuelle des sommes mais sans aucun engagement, d'une année sur l'autre, de la part des contributeurs, chacun devant rester - faut-il le rappeler ?- totalement maître de sa participation, ainsi que de la durée et du montant de celle-ci.

**Les garanties institutionnelles**

Même si, par ses actions, le CIRECCA entend participer au développement, il n'est pas habilité quant à lui à définir les axes d'une politique de développement à l'échelle de la Guyane, de la Guadeloupe ou de la Martinique. C'est aux Conseils Régionaux qu'incombe cette mission. Aussi est-il indispensable que ce projet d'envergure multi-régionale soit totalement **cautionné, couvert et contrôlé** dans son exécution par chacun des Conseils Régionaux concernés.

Il conviendra de définir, en temps utile, en terme de **partenariat**, le cadre institutionnel pertinent (comité régional d'orientation et de suivi, comité d'évaluation, etc.) et les secteurs socio-économiques visés (emploi productif des jeunes, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, aide à la création d'entreprises ~~etc~~ etc-)

**La mise en place**

Il s'agit, rappelons-le, d'un projet concernant le triennum 1990-1992, mais pouvant, le cas échéant, être prolongé sur une durée plus longue. Ce projet sera prochainement soumis aux différents Conseils Régionaux et fera l'objet d'une campagne publicitaire très large afin que l'ensemble des populations concernées en soit informé. Les objectifs et modalités seront décrites dans des documents accessibles à tous, largement analysés et commentés par les médias (presse

|            |  |
|------------|--|
| Guayane    | : 88 230 870,00 F  |
| Guadeloupe | : 380 319 786,00 F   |
| Martinique | : 395 754 256,00 F   |
| Total      | : 864 305 212,00 F soit 86 milliards, 130 millions, 251 200 centimes |

Si seulement un centième de cette masse parvenait à être collecté annuellement on obtiendrait ainsi une somme de 864 305 212 centimes qui en soi paraît inadéquate à l'objectif visé (une contribution significative au développement autocentré de la Guayane, de la Guadeloupe et de la Martinique). Mais l'intérêt de cette somme est qu'elle puisse servir d'amorce à une extension de la collecte à toutes les couches socio-professionnelles de l'ouvrier au patron, de l'exploitant agricole à l'artisan, du TUC au RMI. Car en fonction des moyens de chacun (de quelques centaines de francs, à quelques milliers de francs annuellement) c'est à un surcoût collectif qu'il importe d'aboutir. Si chacun se sent concerné et s'implique librement à la mesure de ses moyens dans cette action, il n'est pas douteux que l'on parviendra à des sommes considérables qu'il n'est même pas possible de chiffrer actuellement. Pour répondre à l'échéance du 1er janvier 1993 la durée impartie à cette collecte est de 3 années (1990, 1991, 1992) avec utilisation annuelle des sommes sans aucun engagement, d'une année sur l'autre, de la part des contributeurs, chacun devant rester - faut-il le rappeler ? - totalement maître de sa participation, ainsi que de la durée et du montant de celle-ci.

Les garanties institutionnelles

Même si, par ses actions, le CIRECO entend participer au développement, il n'est pas habilité quant à lui à définir les axes d'une politique de développement à l'échelle de la Guayane, de la Guadeloupe ou de la Martinique. C'est aux Conseils Régionaux qu'incombe cette mission. Aussi est-il indispensable que ce projet d'envergure multi-régionale soit totalement cautionné, couvert et contrôlé dans son exécution par chacun des Conseils Régionaux concernés.

Il conviendrait de définir, en temps utile, en terme de partenariat, le cadre institutionnel pertinent (comité régional d'orientation et de suivi, comité d'évaluation, etc.) et les secteurs socio-économiques visés (emploi, productif des jeunes, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, aide à la création d'entreprises, etc.).

La mise en place

Il s'agit, rappelons-le, d'un projet concernant le triennium 1990-1992, mais pouvant, le cas échéant, être prolongé sur une durée plus longue. Ce projet sera prochainement soumis aux différents Conseils Régionaux et fera l'objet d'une campagne publicitaire très large afin que l'ensemble des populations concernées en soit informé. Les objectifs et modalités seront décrits dans des documents accessibles à tous, largement analysés et commentés par les médias (presse

écrite, radio, télévision, tracts) diffusés au sein des mouvements associatifs dont la participation officielle au projet aura fait l'objet de discussions multilatérales. En effet, le CIRECCA n'entend pas être le seul bénéficiaire moral d'une telle opération même s'il en est le concepteur et le maître d'oeuvre.

**Un test inappréciable**

Parce que cette opération est originale et audacieuse, elle risque de provoquer, chez certains, au début, un sentiment de scepticisme. Mais précisément parce que le scepticisme ne saurait être de mise quand des peuples se battent pour leur survie, il n'y a pas de doute qu'il se trouvera, dans nos pays, des hommes et des femmes d'imagination, positifs et volontaires pour accueillir un tel projet comme il se doit, et lui assurer son plein succès.

Ce projet ne prétend en aucune façon être une **panacée** pour la résolution de nos problèmes socio-économiques ; il ne saurait en rien se substituer aux stratégies mises en place par nos instances politiques. Il n'est qu'une **contribution** à l'effort qui interpelle tous et chacun. Cependant, il a valeur de **TEST**. Si, par hypothèse, il n'était pas suivi d'effet, s'il n'était pas promu, s'il était boycotté au nom d'idéologies partisans, rejeté au motif d'une insuffisance de garantie quant à son succès, ce serait là l'indicatif le plus clair de notre collective infirmité morale, de notre inconscience foncière et de notre inaptitude à affronter notre destin avec des ressources inventives et hors du commun. Ce serait le signe que nos pays sont très malades, auquel cas, il faudrait se résigner à l'émergence de thérapeutiques dont la violence (destructrice ou régénératrice ?) est difficile à imaginer.

Si, au contraire, ce projet parvient à rencontrer l'adhésion active du plus grand nombre, il faudrait alors inventer un mot encore plus fort que le mot **ESPOIR** au sceau duquel marquer notre avenir d'après 1992.

Ensemble nous vaincrons le sous-développement !

Schoelcher, le 24 avril 1989

Professeur Jean BERNABE  
Directeur Général du CIRECCA

écrite, radio, télévision, tracts) diffusés au sein des mouvements associatifs dont la participation officielle au projet aura fait l'objet de discussions multilatérales. En effet, le CIRECCA n'entend pas être le seul bénéficiaire moral d'une telle opération même s'il en est le concepteur et le maître d'œuvre.

Un test inappréciable

Parce que cette opération est originale et audacieuse, elle risque de provoquer, chez certains, au début, un sentiment de scepticisme. Mais précisément parce que le scepticisme ne saurait être de mise quand des peuples se battent pour leur survie, il n'y a pas de doute qu'il se trouvera, dans nos pays, des hommes et des femmes d'imagination, positifs et volontaires pour accueillir un tel projet comme il se doit, et lui assurer son plein succès.

Ce projet ne prétend en aucune façon être une panacée pour la résolution de nos problèmes socio-économiques ; il ne saurait en rien se substituer aux stratégies mises en place par nos instances politiques. Il n'est qu'une contribution à l'effort qui interpelle tous et chacun. Cependant, il a valeur de TEST. Si, par hypothèse, il n'était pas suivi d'effet, s'il n'était pas promu, s'il était boycotté au nom d'idéologies partisanes, rejeté au motif d'une insuffisance de garantie quant à son succès, ce serait là l'indicateur le plus clair de notre collective infirmité morale, de notre inconscience foncière et de notre incapacité à affronter notre destin avec des ressources inventives et hors du commun. Ce serait le signe que nos pays sont très malades, auquel cas, il faudrait se résigner à l'urgence de thérapeutiques dont la violence (destructrice ou régénératrice ?) est difficile à imaginer.

Si, au contraire, ce projet parvient à rencontrer l'adhésion active du plus grand nombre, il faudrait alors inventer un mot encore plus fort que le mot ESPOIR au sens duquel marquer notre avenir d'après 1992.

Ensemble nous vaincrons le sous-développement !

Schoelcher, le 24 avril 1989

Professeur Jean BERNABE  
Directeur Général du CIRECCA